

## COMPTE RENDU – SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de Barneville-Carteret, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre GEHANNE, Maire.

### Etaient présents :

Monsieur Pierre GEHANNE, Maire, Jean-Louis REVERT, Jean- Pierre LAURENT, Thierry TOTAIN, Annie POISSON, Maires Adjoints, Claude DUPONT, Sighilde LEGOUPIL, Claudine LEMARDEMELE, Christophe BELZ, Philippe FAUVEL, Myriam BLONDEL, Sébastien RACHINE, Jean-Pierre LEQUERTIER, Thierry MENDES.

### Absents Excusés :

Stéphane PINABEL a donné pouvoir à Sighilde LEGOUPIL  
Edwige PERINET a donné pouvoir à Monsieur Le Maire  
Annick MARIE a donné pouvoir à Claudine LEMARDELE  
Delphine JIMENEZ-GRENIER a donné pouvoir à Thierry MENDES,  
David LEGOUET s'est excusé.

Madame Claudine LEMARDELE, conformément à l'article 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h10.

Le procès-verbal de la précédente séance du 19 Juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil pour leur présence ce soir. Il rappelle que le premier « apéro musical » de la saison, qui a lieu en ce moment même dans le parc de la Mairie a accueilli un bon nombre de personnes.

Il donne quelques informations :

Courrier de David MARGUERITTE qui informe que la Région Basse Normandie apporte son soutien financier à la station locale SNSM à hauteur de 50 000€ pour une aide au grand carénage de la vedette « Les trois grunes »..

Il informe que la Chaine météo a classé notre Commune en meilleure position des plages de la Manche et de la Mer du Nord. C'est Arcachon qui a été choisie pour l'Atlantique et Porquerolles pour la Méditerranée. Nous sommes donc en très bonne compagnie.

Il donne les classements des différentes équipes sur les dernières compétitions, transmis par le Horse Ball et les félicite le club au nom du Conseil Municipal pour la qualité et la constance de ses résultats.

Il excuse également Edwige PERINET de son absence ce soir, son beau-père, Monsieur PERINET, notre Doyen, a été inhumé cet après-midi. Il allait avoir 105 ans, c'était un homme fort sympathique et encore bien vaillant lors dernier repas des cheveux blancs.

Il fait un bref résumé des dernières réunions organisées par la CAC et par le Pôle de Proximité sur la restitution des compétences aux Communes :

- Jeunesse : un accord de principe a été donné pour la mise en place d'un service commun. Il conviendra désormais de discuter des modalités et de la répartition des coûts.

- Au sujet de la jeunesse, Monsieur Le Maire rappelle que l'an passé, Le Président et la Vice Présidente en charge de la jeunesse au sein de l'ancienne 3CI avaient décidé de supprimer l'activité cirque. Elle avait cependant pu avoir lieu car Monsieur Le Maire avait maintenu cette activité sur le territoire de la Commune, en dehors de l'activité jeunesse de la communauté : les deux stages étaient complets en 2017 et il en est de même pour 2018. L'école de cirque SOL'AIR, dirigée par Claude VALOGNES fonctionne vraiment très bien.
- Il est rappelé que toutes les compétences exercées par les anciennes communautés de communes ont été transférées d'office à la Communauté d'Agglomération et cette dernière devait ensuite définir l'intérêt communautaire et décider ce qu'elle conserverait et ce qu'elle restituerait.
- Bases Nautiques : Pour notre territoire, celles de Barneville-Carteret et de Portbail ont été construites par la 3CI. La Communauté d'Agglomération, compte tenu de la disparité des modes de fonctionnement, de gestion et considérant le nombre élevé de bases communales sur son territoire, a souhaité restituer cette compétence aux communes. Il aurait été sans doute plus logique et cohérent qu'elle conserve le Patrimoine et confie la seule gestion aux communes, d'autant plus que ces bases nautiques avaient été réalisées dans le cadre de la compétence tourisme (conservée par l'Agglo) mais ce n'est pas la décision qui a été prise. Ce sont donc les communes sur lesquelles ces équipements sont construits qui en deviendront propriétaires. La CAC compensera ce transfert de propriété avec des attributions de compensation, y compris pour les frais de réparation. Ces attributions seront étudiées par la CLECT.

Monsieur Le Maire rappelle également les échanges avec les médecins au sujet de leurs problèmes pour trouver des remplaçants. Ce problème est évidemment national et les communes seules ne pourront le régler. Il conviendrait que soient imposés aux futurs titulaires du diplôme quelques secteurs particulièrement touchés par la désertification pour leur première installation. Les médecins en place pourraient également accepter des stagiaires... Dans tous les cas un certain nombre d'actions sont déjà en cours au niveau départemental mais aussi au niveau de l'agglomération, pour tenter de lutter contre cette « désertification » qui touche même certains quartiers de Caen !

Une bonne nouvelle cependant reçue ce jour, un ostéopathe va s'installer au premier étage du pôle santé.

Annie POISSON fait remarquer qu'il y a quelques années, le Conseil Départemental finançait une partie des études des médecins avec leur engagement de s'installer dans le département pour quelques temps...

#### **ORDRE DU JOUR :**

#### **TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES POUR LA LISTE PREPARATOIRE 2019 :**

L'arrêté préfectoral du 24 Avril 2018 porte répartition du nombre des jurés d'assises par canton. Pour notre Canton des Pieux : 17 jurés répartis ainsi :

Les Pieux 3 Jurés

Barneville-Carteret 2 jurés

Flamanville : 1 Juré

Portbail : 1 Juré

Pour les autres communes regroupées : 10 jurés

Sont donc tirés au sort publiquement à partir de la liste électorale, un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté, soit 6 noms pour Barneville-Carteret. :

1. Madame Anita COQUARD domiciliée à Barneville-Carteret, 5 Rue des Pins
2. Monsieur Nicolas DUBOST domicilié à Barneville-Carteret, 66 Avenue de la République,
3. Madame Brigitte NOEL, domiciliée à Barneville-Carteret, 29 Rue de la Roche Biard,
4. Monsieur Christian KAYSER, domicilié à Barneville-Carteret, Les Hameaux de la Mer, Hameau n°3,
5. Madame Ericka LOY, domiciliée à Barneville-Carteret, 1 Rue des Fauvettes,
6. Madame Sandrine MESLIN, domiciliée à Barneville-Carteret, 1 Rue de la Gerfleur.

### **AVIS DE PRINCIPE SUR LA REPRISE DU PROJET ABRI SNSM ET AUTORISATION POUR DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération du 4 Juin 2014, le Conseil Municipal a décidé le report du dossier relatif à la construction d'un abri SNSM, validé par l'ancienne municipalité en raison des dépenses engagées pour les travaux en effet, ce projet est communautaire, les sauveteurs en mer interviennent sur l'ensemble du littoral.

Après plusieurs réunions avec les responsables de la SNSM, et après avis de principe oral de la CAC qui pourrait participer, il est proposé de relancer ce projet.

L'architecte désignée en son temps, Madame VIEL de la Haye du Puits est favorable à la reprise de sa mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Le Maire propose donc que le Conseil accepte la reprise de ce dossier et l'autorise à solliciter les subventions auprès de la CAC (fonds de concours), mais aussi du Département et de toute autre instance qui pourrait éventuellement participer. La SNSM, quant à elle va lancer une souscription.

Il rappelle que ce projet est estimé à 250 000€ maximum, qu'un CU positif a été accordé en son temps sur la parcelle choisie (bout du parking de la Gare Maritime)

Si le Conseil valide cette reprise, le permis pourrait être déposé, sous réserve de l'accord de subventions.

Jean-Pierre LEQUERTIER s'interroge sur le lieu qu'il estime dangereux en raison de la sortie du virage. Monsieur Le Maire le rassure en informant que l'entrée se fera d'un côté et la sortie de l'autre.

Toutes explications entendues, la reprise de ce projet est validée, sous réserve de l'accord des subventions.

### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL :**

Les crédits doivent être ajustés de manière à pouvoir verser la subvention déjà votée pour le Festival de Jazz, en effet, la somme allouée de 5 000€ est inscrite sur l'article des foires et expositions et elle doit basculer sur la ligne subventions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à faire procéder à ces écritures comptables.

### **AVIS DE PRINCIPE SUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE SUR LES ATELIERS MUNICIPAUX :**

Monsieur Le Maire donne la parole à Thierry TOTAIN qui explique qu'il a rencontré, avec André MARION, La SEM West Energie et le SDEM 50 qui seraient respectivement intéressées pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures du CT pour revente de l'électricité.

La SEM West ENERGIE est une Société d'économie Mixte à fonds essentiellement publics (Conseil Départemental de la Manche, Caisse des Dépôts et Consignations, SDEM, Caisse d'Epargne Normandie et une filiale du Crédit Agricole)

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, ce projet peut être jugé intéressant et les superficies des toitures concernées sont intéressantes. Le SDEM ne s'intéresse qu'aux projets inférieurs à 36Kwc, au-delà, la SEM prend le relais.

Plusieurs questions ont été soulevées :

Le financement, la pose et le démantèlement. Les réponses ont été apportées :

La première aurait un projet de 100Kwc et la seconde de 36Kwc . Ces 2 projets sont prévus sur des toitures distinctes et posé en sur toiture.

Les dispositions des contrats des deux sociétés sont différentes.

La SEM West Energie propose un loyer de 1 000€ par an pour la location de la toiture sur une durée de 30 années. Au terme des 30 ans la collectivité peu conserver, ou déposer les panneaux (le cout est à la charge de la SEM)

Pour le SDEM après retour sur investissement (estimatif 11ans) la collectivité bénéficie ensuite de 50% du prix de la production.

Les deux sociétés souhaitent un accord de principe pour pouvoir poursuivre leurs études et démarches.

La collectivité n'a pas de sommes à engager dans ce projet.

Le débat est ouvert :

Christophe BELZ demande le montant du prix de revente. Thierry TOTAIN précise que ce montant est fixé réglementairement, mais l'inconnue actuelle réside dans le volume de production.

Thierry MENDES précise que dans 11 ans, (durée prévue par le SDEM pour que la collectivité puisse toucher 50% du prix de revente), les panneaux, selon leur usure, produiront moins et la rentabilité sera elle aussi, moins élevée.

Thierry TOTAIN rappelle qu'il n'y a aucun risque pour la collectivité et que pour l'instant il faut juste un avis de principe pour que les deux sociétés continuent leurs études, notamment sur l'état des charges sur les toitures, l'état des charpentes..

Jean-Pierre LEQUERTIER rappelle que les toitures sont neuves et qu'il faut être vigilant. Thierry TOTAIN informe que selon les premiers « regards » des sociétés, elles utiliseront les fixations existantes et les toitures ne seront pas percées.

Toutes explications entendues, et avec cependant une préférence pour le projet sur 11 ans, le conseil émet un avis de principe favorable à la poursuite des études, sans aucun engagement de la suite qui sera donnée.

### **CONVENTION AVEC L'ATCM POUR CONFIER LA PROPRIETE DES BARRIERES AUTOMATIQUES A L'ASSOCIATION :**

Monsieur Le Maire rappelle que la Collectivité a réglé les deux barrières automatiques pour les deux passages à niveau sur notre territoire, en raison d'une obligation de sécurité en agglomération en 2015 et 2016.

La gestion des barrières est prise en charge par l'Association du Train Touristique mais aucun document officiel n'a été signé en ce sens. Après un incident sur une barrière, l'ATCM a sollicité son assurance qui précise qu'elle doit obtenir la preuve que l'association est bien propriétaire.

Il convient donc d'établir une convention en ce sens. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce transfert de propriété.

## **AVIS SUR NOUVELLE PROPOSITION DE MONSIEUR ANGOT POUR L'ACQUISITION DE L'EXTREMITÉ DE L'IMPASSE « SANS SOUCIS. »**

Par délibération du 26 Avril, le Conseil avait émis un avis favorable à la demande d'acquisition de ce délaissé de l'impasse sans soucis présentée par Monsieur ANGOT, au prix de 100€ le m<sup>2</sup>, alors que le prix initial était de 1€ le m<sup>2</sup>.

Monsieur ANGOT a été informé de cette décision et il fait une nouvelle proposition à 30€ le m<sup>2</sup>, expliquant qu'il aura des frais de bornage, d'acte...

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer.

Thierry MENDES craint que si le Conseil revient sur sa décision, cela puisse créer un précédent.

Toutes explications entendues, à la majorité, Le Conseil Municipal, maintient le prix fixé en séance précédente à 100€ le m<sup>2</sup>.

### **Engazonnement cimetière Barneville**

Thierry TOTAIN rappelle que l'utilisation des produits phytosanitaires est limitée et que les cimetières sont les seuls endroits où ils peuvent encore être utilisés. Cependant cette année, l'agent disposant des habilitations a quitté la collectivité et que la formation pour un autre agent a été retardée. Les cimetières n'étaient donc pas très propres. C'est heureusement résolu depuis le début de la semaine.

Une réflexion a donc été menée par André MARION qui s'est rendu notamment à Urville où la commune a procédé à l'engazonnement de son cimetière. Des photos circulent au sein du Conseil.

Ceci permettra :

- De limiter l'utilisation des produits phytosanitaires
- De réduire le temps d'intervention (2 à 3 tontes par an)
- De rendre le lieu moins minéral.
- Possibilité de réaliser des fleurissements de pieds de murs

Le Cimetière de Barneville se prête sans trop de travaux (peu de gravier à évacuer, peu d'allées inaccessibles avec une mini pelle), restent éventuellement 3 aménagements pour permettre aux camions de manœuvrer sans abîmer le gazon.

Septembre est la meilleure période pour la réalisation de ces travaux

L'aménagement du cimetière de Carteret pourra être envisagé dans un second temps.

Cout du gazon environ 3 000€ pour une surface estimée à 3 500 m<sup>2</sup>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, moins un vote contre de Claude DUPONT, valide cette proposition.

Jean-Pierre LEQUERTIER fait la proposition d'une journée citoyenne pour le nettoyage de la Commune. En effet, il estime que les habitants sont souvent mécontents des herbes qui poussent sur les trottoirs, les bordures... qui étaient auparavant traités. La charte FREDON a été expliquée, mais il pense qu'un peu de pédagogie sur le terrain avec les habitants serait également plus compréhensible.

Thierry TOTAIN se dit favorable sur le principe. Il est vrai qu'avant, mêmes certaines parties privatives étaient entretenues par les services municipaux, ce qui n'était pas logique. Le changement dérange toujours au début.

Chacun s'exprime sur le sujet et cette idée est retenue. Il faudra étudier avec les services sa mise en œuvre, après la saison.

Sébastien RACHINE demande des précisions sur les conditions d'installation du Chalet sur le parking de la Gare Maritime ? Y a-t-il une autorisation, à quel prix ? Sur le domaine portuaire, le tarif est de 31€ le m<sup>2</sup>, qui va régler l'eau et l'électricité ?

Monsieur Le Maire répond qu'en effet, il y a une autorisation qu'il a signée au milieu d'autres documents et qu'il assume. Néanmoins il considère que c'est une erreur qui aurait dû être évitée et il avoue que c'est sans aucun doute un « loupé » au niveau du fonctionnement interne du conseil.

La séance est levée à 20h30.

Vu, Le Maire,  
Pierre GEHANE,



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DE BARNEVILLE-CARTERET' around the top and 'MANCHE' at the bottom. The signature is written in a cursive style and extends across the stamp.